

Aperçu : Élaboration d'exigences réglementaires essentielles pancanadiennes pour les paramédicaux



L'Organisation canadienne des régulateurs paramédicaux (OCRP) regroupe des organismes d'autoréglementation provinciaux et des organismes gouvernementaux de réglementation. S'appuyant sur leurs mandats législatifs de protection du public et sur leur responsabilité conjointe de satisfaire aux exigences de l'Accord fédéral sur le commerce intérieur, le 16 juin 2021, le conseil d'administration de l'OCRP a approuvé la charte finale du projet et le financement requis pour l'élaboration des exigences réglementaires essentielles pancanadiennes (ERER).

Les ERER décriront les attentes en matière de rendement sécuritaire, efficace et éthique des paramédicaux afin d'appuyer les normes de pratique réglementaires provinciales et de soutenir l'utilisation des ERER par les éducateurs, les employeurs et les autres intervenants clés.

Les ERER permettront également de soutenir les autres fonctions de l'OCRP, soit de faire passer les examens d'admission à la pratique de soins paramédicaux pour sept provinces au Canada et servir de point d'accès unique et d'organisme responsable de l'évaluation préliminaire des titres de compétences des paramédicaux formés à l'échelle internationale.

Les ERER refléteront la portée actuelle de la pratique et soutiendront la mobilité de la main-d'œuvre d'une compétence à une autre partout au Canada, pour les quatre niveaux couverts par l'accord commercial qui comprennent :

- 1) Répondant médical d'urgence (RMU)
- 2) Paramédical en soins primaires (PSP)

- 3) Paramédical en soins avancés (PSA)
- 4) Paramédical en soins intensifs (PSI)

Le projet, d'une durée de deux ans, sera lancé à la fin de l'été lors de la première réunion du comité directeur du projet, composé de représentants de chaque compétence membre de l'OCRCP. Les ERER seront approuvés par le conseil d'administration de l'OCRCP et examinés tous les 5 ans.

Afin d'assurer la rétroaction et les commentaires à des points stratégiques clés, les comités suivants seront mis sur pied :

- 1) Comité consultatif des intervenants
- 2) Comité sur les exigences essentielles
- 3) Comité d'experts en la matière

Il y aura des occasions de participer au projet des ERER. Restez à l'affût pour plus d'informations en septembre.

Échéanciers et étapes clés

Première phase : Gouvernance établie	Phase deux : Cadre approuvé	Phase trois : Ébauche des ERER	Phase quatre : Consultation de validation	Phase cinq : Approbation des ERER définitives
Août à septembre 2021	Octobre à décembre 2021	Janvier à juin 2022	Juillet à décembre 2022	Janvier à avril 2023
Structure de gouvernance établie avec la direction et le comité directeur du projet en place	Document de fond préparé pour éclairer le cadre privilégié afin de guider le développement	Les ERER ont été rédigées et examinées par le comité d'experts en la matière	Consultation et analyse de la validation pancanadienne	ERER définitives approuvées par le conseil d'administration de l'OCRCP
Nominations aux autres comités terminées	Le comité des besoins essentiels examine et recommande le cadre conceptuel proposé	Consultation avec le comité consultatif des intervenants	Résultats de la consultation de validation examinés et ajustements apportés aux ERER	Approbation des membres du conseil d'administration de l'OCRCP
	Le comité directeur du projet discute du cadre final et en confirme la teneur	Le comité directeur du projet approuve l'ébauche du sondage de validation		ERER traduites en français et les deux versions publiées

La Dre Susan Glover Takahashi (SGT & Associates) guidera le projet en apportant son expertise dans l'élaboration de profils de compétences réglementaires pour plusieurs professions de la santé depuis plus de 20 ans, ainsi que dans la conception de programmes d'évaluation de l'entrée en pratique et de la pratique continue.

Pour de plus amples renseignements sur la charte du projet, communiquez avec la directrice générale de l'OCRCP, Chelsea Wilker.